

Impulser le retour de l'eau et de la nature en ville

En lien avec les dynamiques de développement du territoire, l'eau est « discrète » sur un territoire où les espaces naturels sont diffus, à l'exception de quelques réservoirs de biodiversité. Comment ramener l'eau en ville ?

C'est l'objectif des actions touchant aux milieux aquatiques : rivières, mares, zones humides, bassins de rétention des eaux pluviales, noues paysagères... À la clé : recréer une véritable « trame bleue ».

Préserver les zones humides

Le SAGE soutient les projets de restauration écologique et de valorisation des zones humides à partir d'un « référentiel » des milieux aquatiques et des paysages de l'eau.

DISPOSITIONS

Il appartient aux acteurs de l'eau de :

- **Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière** (acquisition, conventions...) sur les zones humides prioritaires et sur les zones humides des lits majeurs et des aires d'alimentation de captage
- **Protéger les zones humides** via les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement



Le Vignois à Gonesse : une zone humide à préserver
Source : SIAH

Renaturer les cours d'eau

DISPOSITIONS

- **Préserver les possibilités de restauration des cours d'eau et anticiper une éventuelle réouverture** dans les documents d'urbanisme en prévoyant une marge de retrait de l'artificialisation des sols
- **Restaurer** le lit naturel des cours d'eau à ciel ouvert, les berges et leur végétation (dite « ripisylve ») en impliquant les propriétaires riverains
- **Rouvrir les parties enterrées des cours d'eau** pour lesquels un écoulement à l'air libre est possible, en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans leurs projets



Règlement du SAGE

Il préserve les zones humides de tout aménagement entraînant leur dégradation ou destruction

Il préserve le lit mineur des cours d'eau en limitant l'artificialisation des berges

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux de surface conditionne le retour de l'eau en ville. Le principal levier d'action est lié à la réduction des rejets polluants.

DISPOSITIONS

- **Accélérer la mise en conformité de la collecte des eaux usées** afin que seules les eaux de pluie rejoignent les cours d'eau.

À SAVOIR

Encourager la naturalité

Enterrés ou canalisés pour partie (Petit Rosne, ru de Corbon, Croult, Sausset, Morée, Vieille Mer...) ou disparus, les cours d'eau ont la vie dure. La situation est comparable pour les zones humides, souvent drainées et asséchées.

Pourtant ces milieux aquatiques ou humides jouent **un rôle clé à plus d'un titre** :

- Ils sont essentiels au développement de nombreuses espèces : amphibiens, libellules, poissons, oiseaux...
- Leur fonctionnement naturel réduit l'ampleur des inondations.
- Ils composent des sites attractifs pour les loisirs et le cadre de vie.

On a tout à y gagner...

FOCUS TERRITOIRE

Faire renaître une rivière

La Vieille Mer, aujourd'hui enterrée et intégrée au dispositif de gestion des eaux pluviales sur la quasi-totalité de son linéaire, était autrefois une rivière à l'air libre, vers laquelle s'écoulaient les eaux du nord de la Seine-Saint-Denis et de l'est du Val d'Oise.

Son projet de réouverture est emblématique de la stratégie du SAGE : reconquérir les cours d'eau pour créer de nouveaux espaces partagés pour la population.

Le SAGE entend relancer la dynamique autour de ce projet afin de rouvrir la Vieille Mer sur plusieurs tronçons et retrouver une biodiversité aujourd'hui disparue.



La Vieille Mer s'écoule sur 6 km mais n'est ouverte à l'air libre que sur une centaine de mètres (ici à Dugny)
Source : SAGE CEVM